

MORAN, James E., *Committed to the State Asylum. Insanity and Society in Nineteenth-Century Quebec and Ontario* (Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000), 226 p.

Thierry Nootens

Volume 55, numéro 2, automne 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010380ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010380ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Nootens, T. (2001). Compte rendu de [MORAN, James E., *Committed to the State Asylum. Insanity and Society in Nineteenth-Century Quebec and Ontario* (Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000), 226 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55(2), 290–292. <https://doi.org/10.7202/010380ar>

MORAN, James E., *Committed to the State Asylum. Insanity and Society in Nineteenth-Century Quebec and Ontario* (Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000), 226 p.

L'objectif de James E. Moran, dans *Committed to the State Asylum*, est de faire une « histoire sociale » de l'asile au Québec et en Ontario au XIX^e siècle. Rappelons que les premiers asiles permanents sont établis au Québec en 1845 (Beauport) et en Ontario en 1850 (Toronto). Si la naissance de l'asile a fait l'objet d'une littérature pléthorique, le succès et l'originalité de l'entreprise de Moran relèvent d'abord du fait que celui-ci a choisi de mener l'analyse sur deux fronts : il a tenu compte autant des interactions entre les grands groupes en présence (État, communautés, aliénistes, etc.) que des processus plus terre à terre à l'œuvre dans les internements en milieu asilaire. Disons d'emblée que Moran a le don de mettre en lumière des phénomènes très complexes par l'entremise de démonstrations qualitatives efficaces et d'une écriture dont la limpidité est exemplaire.

L'auteur a puisé ses matériaux principalement dans les archives des secrétaires provinciaux des deux provinces, fonds qui donnent ici toute la mesure de leur richesse. On y trouve entre autres choses des requêtes d'internement, des certificats médicaux et de la correspondance. Des rapports de toutes sortes (rapports de commissaires, d'inspecteurs, de surintendants ou propriétaires d'asiles) et des archives gouvernementales diverses ont également été mis à contribution. Ces sources ont notamment permis la reconstitution des nombreuses histoires de cas qui parsèment l'exposé.

L'ouvrage est divisé en 5 chapitres. Les deux premiers portent sur les rapports entre les parties engagées directement dans la mise sur pied des institutions asilaires, soit les médecins surintendants (et, au Québec, propriétaires) d'asiles et l'appareil étatique. Moran aborde ensuite successivement le rôle de la médecine et des institutions locales dans les placements (chap. 3) et les circonstances des processus d'internement (chap. 4). Une analyse de l'échec connu par la tentative de traduire le concept de folie criminelle en une institution d'enfermement spécifique clôt l'ouvrage (le chapitre 5, qui porte sur l'expérience du traitement des aliénés criminels à Kingston de 1855 à 1877). Chacun de ces chapitres illustre d'une manière ou d'une autre la thèse principale suivante : l'asile fut le résultat des relations complexes et souvent conflictuelles entre les différents « acteurs » de sa mise en place et de son fonctionnement : l'État, les aliénistes, les propriétaires des institutions (au Québec, car ce sont des médecins-entrepreneurs et des communautés religieuses qui y possèdent les asiles), les autorités médicales et judiciaires locales, les familles et les commu-

nautés. L'auteur souligne que ces acteurs ne disposaient pas tous de la même influence dans les rouages du fonctionnement de l'institution.

Plus précisément, Moran montre qu'au Québec les relations entre un État rétif à engager les fonds nécessaires et des médecins prêts à se faire « entrepreneurs » en internement auront deux résultats principaux : un monopole des médecins-proprétaires de Beauport sur l'institutionnalisation de la folie durant près d'un quart de siècle et un système d'affermage des patients (l'État octroyant un montant fixe, assez peu élevé, par patient et par année aux propriétaires) dont la longévité sera considérable. En Ontario, l'État est globalement maître d'œuvre de l'asile ; on y assiste plutôt à des luttes de pouvoir pour le contrôle de l'institution entre la direction médicale de l'endroit et les inspecteurs/commissaires gouvernementaux. L'asile naît donc au milieu de négociations serrées et de conflits.

La mise en rapport du projet et de la thérapeutique asilaires (dont le traitement moral) avec les autres réponses familiales et communautaires à la folie révèle, quant à elle, entre autres résultats, le rôle essentiel de la prison comme porte d'entrée des asiles, comme lieu de premier internement des fous et de leur étiquetage comme malades. De plus, si l'asile est influencé, façonné par la « demande » de la population et par les jugements portés à l'échelle locale sur les individus problématiques, les instances supérieures (étatiques et asilaires) exercent une influence dominante dans les admissions comme telles. Un internement « réussi » dépend par conséquent de négociations avec ceux qui détiennent du pouvoir à différents échelons.

Committed to the State Asylum balise l'histoire asilaire au Canada de repères incontournables. En regard d'autres études, cette recherche a le mérite de ne pas s'en tenir à l'interface famille/asile, amplement couverte ailleurs (travaux de N. Tomes, E. Dwyer et C. Warsh). On y démontre l'influence de certains acteurs jusque-là demeurés dans l'ombre. C'est le cas, sur le plan local, des médecins, des clercs et des juges de paix. Le chapelain de Beauport en vint même à posséder un pouvoir considérable au chapitre des admissions ! Leçon plus importante encore, l'asile s'ajoute à un ensemble de pratiques préexistantes de gestion de la folie, modalités qui se perpétueront et surtout influenceront son fonctionnement. Tout en changeant la donne, l'asile ne les fait pas disparaître, loin de là. C'est particulièrement évident dans le cas du recours à la prison. Toute cette démarche d'inscription de l'asile représente l'une des grandes réussites de cette recherche.

De surcroît, avec ce livre l'histoire asilaire devient celle d'une série de hiatus : les motifs d'internement, par exemple, tiennent plus de la situation sociale et économique des familles (la pauvreté conditionnant nombre

de demandes d'admission) que des critères médicaux des aliénistes. Même les directeurs de prisons et les juges de paix veulent placer « leurs » fous en fonction de critères qui leur sont propres. De ce fait, *Committed to the State Asylum* évite les représentations trop unidirectionnelles de l'institutionnalisation voulant voir en l'asile un projet de mise au pas de la société ourdi par les élites (perspective maintenant vieillie du contrôle social) ou le résultat, principalement, d'une « demande » et de stratégies familiales.

Il conviendra toutefois d'éclaircir, dans des études ultérieures, ce qui se cache derrière ce concept de « communauté » auquel Moran recourt abondamment (il est, précisons-le, conscient de ce problème). Les communautés et les familles des aliénés sont traversées de tensions ; s'y trouvent aussi des réseaux de sociabilité particuliers qui mériteraient d'être explorés par rapport à leur rôle dans la prise en charge de l'incapacité d'un proche. Mais en regard de ses objectifs de départ, *Committed to the State Asylum* demeure un modèle achevé d'histoire asilaire.

THIERRY NOOTENS

Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à Julie* (Sillery, Septentrion/Archives nationales du Québec, coll. « Archives québécoises », n° 1, 2000), 812 p. Texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet.

Louis-Joseph Papineau a été sans conteste une figure marquante de la politique canadienne de la première moitié du XIX^e siècle. Homme combatif et aux principes inflexibles, il a dirigé une section importante de députés de la Chambre d'Assemblée, avant les Rébellions de 1837-1838, dans sa lutte contre le gouverneur et les conseils coloniaux en vue d'obtenir des réformes constitutionnelles fondamentales. Il a néanmoins été plus qu'un simple homme politique. Il a été fils, mari, père et ami. Épistolier prolifique, il a laissé à la postérité quantité de lettres. C'est la publication intégrale de cette correspondance que Georges Aubin et Renée Blanchet ont entreprise. Ce premier volume rend publiques les lettres que Papineau a adressées à son épouse de 1823 jusqu'au décès de cette dernière en 1862. L'intérêt de l'ouvrage est rehaussé par un appareillage de notes substantiel ainsi que par des explications liant les lettres séparées par une grande période de temps. Ces ajouts nous permettent de suivre l'histoire familiale de Louis-Joseph Papineau et de mieux comprendre ses interventions publiques.